

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Trente du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

ETAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Jules FRAIR (s'est définitivement déconnectée) – Mmes Marguerite MURAT (s'est définitivement déconnectée) – France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nina PAULON) – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mévice VERITE) – Maguy BORDELAIS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (s'est définitivement déconnectée) – Ghylaine JEANNE (s'est définitivement déconnectée).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**CONFORTEMENT
PARASISMIQUE DES ÉCOLES
-
DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DU PLAN DE RELANCE**

CM-2021-2S-DP-21

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget 2021 de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 26 mars 2021 ;

Considérant que cette opération de remise aux normes parasismiques des écoles permettra de garantir la sécurité de la communauté éducative du Gosier ;

Considérant la possibilité de solliciter des partenaires financiers afin de finaliser le plan de financement prévisionnel ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le lancement d'études de remise aux normes de bâtiments municipaux.

Article 2 : De valider le plan de financement prévisionnel modifié comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Ecole maternelle Maryse PIERRE-JUSTIN BOREL	265 000,00 €
Ecole primaire Aristide GILLOT	430 000,00 €
Ecole primaire Georges MARCEL	582 000,00 €
Ecole élémentaire Turenne THÉNARD	324 000,00 €
Ecole maternelle Armantine MARCEL	376 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 977 000,00 €

RECETTES	Montants
Plan séisme (Fond Barnier, FPRNM, FEDER)	1 581 600,00 €
VILLE	395 400,00 €
TOTAL RECETTES	1 977 000,00 €

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter des partenaires potentiels afin de finaliser le plan de financement de l'opération.

Article 4 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

08 AVR. 2021

Et publication ou notification
le

08 AVR. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Confortement parasismique des écoles - Demande de subvention au titre du plan de relance

Date de transmission de l'acte : 09/04/2021 (Transmis le 08/04/2021 à 18h50 heure locale)

Date de réception de l'accusé de réception : 09/04/2021

Numéro de l'acte : CM20212SDP21 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210330-CM20212SDP21-DE

Date de décision : 30/03/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions